



Au Fil de l'eau 2015 - 2018

Contrat territorial d'Education Artistique et Culturelle (CoTEAC) Communautés de communes du Réolais en Sud Gironde et Convergence Garonne

GÉNÈSE

En 2015, fortes de leurs engagements respectifs pour le développement de l'éducation artistique et culturelle à destination des jeunes, la communauté de communes du Réolais en Sud Gironde et la communauté de communes du Vallon de l'Artolie décident de construire un projet commun afin de mutualiser leurs moyens et de construire une véritable coopération dans ce domaine. Ce projet se traduit par la signature d'un Contrat Territorial d'Education artistique et culturelle (CoTEAC) avec le Département de la Gironde, la DRAC Aquitaine (aujourd'hui Nouvelle-Aquitaine) et la Direction des Services Départementaux de l'Education Nationale (DSDEN de la Gironde). Il fait suite à un diagnostic de territoire, et à deux années d'expérimentation, de co-construction et de formation des acteurs éducatifs et culturels.

Depuis 2016, les intercommunalités se sont recomposées : la communauté de communes du Vallon de l'Artolie dissoute, une nouvelle communauté de communes de Podensac, des Coteaux de Garonne, de Lestiac-sur-Garonne, de Paillet et Rions a pris le relais pour la mise en œuvre du CoTEAC. Début 2018, elle est devenue la communauté de communes Convergence Garonne intégrant en même temps de nouvelles communes.

PROJET

La Garonne et ses paysages constituent le lien géographique qui relie "Au fil de l'eau", les deux collectivités partenaires, depuis l'île de Raymond jusqu'aux rives réolaises. Ce projet ambitionne de faire découvrir aux jeunes les richesses patrimoniales et naturelles locales à travers les arts vivants, les arts visuels, la culture scientifique et le développement durable.

Les Communautés de Communes du Réolais en Sud Gironde et Convergence Garonne développent donc un programme commun d'accompagnement aux arts et à la culture, à destination des enfants de leurs territoires, des tout-petits aux adolescents, dans le cadre de leurs activités en temps scolaire, périscolaire et extra-scolaire. Il s'agit de favoriser une meilleure complémentarité entre ces différents temps qui composent la vie des jeunes et de tisser des liens primaire/secondaire et 1er/2nd degré.

Avec le CoTEAC, les communautés de communes entendent généraliser un accompagnement aux arts sur leurs 2 territoires et mettre en œuvre une politique d'éducation artistique et culturelle relevant de l'intérêt communautaire et inscrite dans le projet éducatif des territoires. Elles envisagent la culture comme un facteur important du développement de leurs territoires, son rôle transversal permettant de croiser jeunesse, solidarité, environnement, économie.

La mise en œuvre du CoTEAC repose sur une coopération entre les différentes collectivités publiques concernées et est réalisé en étroite relation entre les acteurs et ressources culturelles locales.







PARTENAIRES

PUBLIC




Jeunes de 0 à 16 ans des territoires des 2 communautés de communes.

OBJECTIFS

Pour les jeunes




-  Acquérir une connaissance du patrimoine culturel et de la création artistique
-  Découvrir et expérimenter des pratiques artistiques
-  Développer la créativité
-  Eveiller l'esprit critique
-  Renforcer l'autonomie et la confiance en soi
-  Construire la citoyenneté

Pour le territoire



-  Développer la coopération publique entre collectivités
-  Favoriser la coopération de terrain entre établissements scolaires, opérateurs culturels, opérateurs enfance-jeunesse, sociaux et médico-sociaux.
-  Contribuer à un aménagement structurant des territoires

ACTIONS

Les parcours sont construits sur trois piliers :

-  Voir : rencontrer les œuvres, les patrimoines, les artistes, les professionnels
-  Faire : s'initier aux processus de création et pratiquer
-  Interpréter : aiguiser son esprit critique

Les parcours se déclinent en :

-  Découvertes d'œuvres en temps scolaire et/ou péri/extra-scolaire : spectacles, concerts, expositions ...
-  Interventions artistiques et culturelles comprenant :
 - Un "côté coulisses" : visite d'un établissement culturel, visite guidée...
 - Des ateliers de pratiques
 - Des rencontres avec des artistes, auteurs, metteurs en scène, musiciens...

Les Parcours s'appuient sur des présences d'artistes sur le territoire et sont conçus avec les opérateurs culturels locaux. Ils s'inscrivent dans le volet culturel du projet de l'établissement scolaire ou de la structure assurant la cohérence des différentes actions qui le composent.

Chaque temps du parcours, encadré par des professionnels, se déroule en proximité, sur des sites des communautés de communes. Des représentations tout public des spectacles autour desquels sont construites les actions sont proposées afin de créer des partages parents-enfants.

Des « outils », traces des parcours, sont réalisés avec la participation des jeunes. Ils sont destinés aux participants (jeunes, enseignants et éducateurs) pour qu'ils gardent en mémoire leurs expériences, aux parents et habitants comme témoignages des actions menées et aux institutions pour l'évaluation des parcours.

ACCOMPAGNEMENT DES PROFESSIONNELS

Construire collectivement des parcours nécessite la mise en place d'une information partagée entre enseignants, artistes, animateurs enfance-jeunesse, éducateurs, travailleurs sociaux et médiateurs culturels. Des journées de « rentrée », des temps de formation artistique et pédagogique, d'accompagnement et des réunions de bilan sont ainsi proposés chaque année à l'ensemble des acteurs des parcours.

IMPLICATION DE L'IDDAC

L'iddac accompagne depuis l'origine ce projet en apportant son expertise culturelle et administrative, et en soutenant financièrement les projets de développement, les démarches d'évaluation et de capitalisation. Pour les propositions artistiques, les opérateurs culturels peuvent s'appuyer sur les spectacles Jeune Public coproduits par l'iddac. L'agence fait partie du comité technique, responsable de la mise en œuvre des parcours.

Contact iddac : Pôle Médiation, mediation@iddac.net

Au fil de l'eau [vidéo] / D'Asques et D'ailleurs, 2016

Un film retraçant les parcours d'éducation artistique et culturelle proposés aux enfants de 6 mois à 12 ans et aux professionnels de l'éducation, de l'enfance et de la jeunesse des Communautés de Communes du Réolais en Sud Gironde et du Vallon de l'Artolie (aujourd'hui Convergence Garonne) dans le cadre du Contrat Territorial d'Education Artistique et Culturelle (CoTEAC)

